

**Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Société des Alumni,
diplômés et amis de l'Université de Neuchâtel**

Mercredi 2 juin 2021 à 18 heures par visioconférence

- Président :** M. Loris Petris
- Secrétariat :** Mme Marilou Laubscher
- Présents :** Martine Rossier, Nadine Scholl, François Tissot-Daguette, Sven Peter, Alain Goffaux
- Invité :** Kilian Stoffel, recteur de l'Université de Neuchâtel
- Excusés :** Jean-Jacques Aubert, Christiane Bianchi, Christina Coray, Philippe Dallais, Dunvel Even, Fabian Greub, Jérôme Hennet, Cédric Léger, Laurent Memminger, Anne-Nelly Perret-Clermont, Christian Reber, Claude-Alain Risse, Philippe Robert, Françoise Voillat, Cécile Vulliemin
-

Le président ouvre la séance qui se tient par visioconférence et remercie les membres présents. Il précise que l'assemblée générale 2020 n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. La séance du jour permettra ainsi de prendre connaissance des différentes activités de la SAN pendant les exercices de 2019 et 2020, d'approuver les comptes de 2019 ainsi que ceux de 2020. Il remercie chaleureusement la présence du recteur, M. Kilian Stoffel et excuse certains membres de la SAN, dont la liste complète est précisée ci-dessus.

L'assemblée accepte l'ordre du jour envoyé avec la convocation par courriel du 6 mai 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation du procès-verbal de l'AG du 17 avril 2019
(disponible sur demande ou consultable sur notre site)
2. Rapport du président
3. Comptes
4. Rapport des vérificateurs des comptes : approbation des comptes et décharge au Bureau
5. Budget 2021
6. Divers

-
1. **Le procès-verbal du 17 avril 2019** *(sur demande ou consultable sur le site internet www.unine.ch/alumni-ne)*

Le procès-verbal est accepté avec remerciements.

2. Rapport du président

Depuis sa fondation en 1889 sous le nom de *Société académique neuchâteloise*, la *Société des Alumni, diplômés et amis de l'Université de Neuchâtel* (SAN) est une association à but non lucratif (art. 60 du CCs) qui vise à « contribuer au développement et au rayonnement de l'UniNE » (art. 2).

Le président rappelle que l'assemblée générale (AG) 2020 n'a donc pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. Habituellement, l'AG a lieu au printemps et avait été reportée à l'automne. Elle aurait dû avoir lieu avec une conférence publique (table ronde) sur l'impact du Covid sur l'économie neuchâteloise.

3. Comptes

4. Rapport des vérificateurs des comptes

Le président fait état de la situation de la SAN qui se porte bien du point de vue financier ainsi que du point de vue institutionnel. Ses organes (Bureau et Comité) ont fonctionné pendant ces deux années, à distance pour 2020.

Point sur l'année 2019 (dont l'AG aurait dû avoir lieu en 2020)

Le rapport du président 2019 est en ligne depuis un certain temps ; il en ressort quelques éléments. En 2019, les activités ont été nombreuses et discrètes. Elle a soutenu six projets pour un montant de CHF 16'698.- dont l'Ensemble Pange Lingua, le Futhé, le Groupe de Théâtre Antique (GTA), le Printemps culturel, l'Exposition Denis-de-Rougemont et le Théâtre de la connaissance.

Le but de la SAN est de soutenir des activités culturelles et scientifiques intellectuelles, mais également de récompenser l'excellence avec le Prix d'excellence en Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) qui a été remis à Mmes Danick Monnin et Hélène Dupraz ; le Prix Crosetti en Faculté de droit remis à Mme Martina Danz et M. Yan Woicik ; le Prix Jean-Pierre Jéquier remis à MM. Jean Montandon et Damien Linder.

Le jury du Prix d'Excellence en FLSH est constitué d'environ une dizaine de personnes et qui est mené par un président, qui est toujours un membre du décanat, et M. Jean-Jacques Aubert, membre du Comité de la SAN, qui est le secrétaire du Prix d'Excellence.

Comptes de l'année 2019 :

Au 31 décembre 2019, les comptes pertes et profits de la SAN ont présenté un bénéfice important de CHF 101'689.08 et ceci malgré une fin d'année 2019 pas bonne du tout. Cela a permis de provisionner une série de comptes, notamment la perte sur les titres (réserve de fluctuation) ainsi qu'une provision pour les manifestations et conférences de CHF 50'000.-.

Une grande partie du revenu de la SAN est constitué des cotisations des membres de la SAN pour environ CHF 16'000.-. A la fin 2019, la SAN comptait 690 membres actifs. D'autres revenus proviennent de placements sur les titres et différents fonds qui sont en possession de la SAN auprès de deux organismes bancaires de Neuchâtel.

Au niveau des charges, il y a essentiellement les subventions en plus de certaines écritures dont le prix du matériel qui permet l'envoi des cotisations incluant la carte annuelle des membres.

Bilan au 31 décembre 2019

Les avoirs de la SAN se trouvent auprès de la BCN et de la Banque Bonhôte. Les fonds propres de la SAN s'élevant à près de CHF 2 mio comprenant les fonds des différents prix mentionnés ci-dessus, les provisions de fluctuation des cours et des manifestations/colloques ainsi que du capital de la SAN.

Le président salue le travail remarquable, minutieux et précis qui est fourni par Mme Martine Rossier dans l'établissement des comptes de la SAN ainsi que l'investissement du trésorier, M. Cédric Léger, grâce à qui les différents placements de la société sont tenus et suivis de la manière la plus judicieuse possible et c'est grâce à sa vigilance constate que la SAN se retrouve avec une santé financière aussi confortable.

Les comptes 2019 ont été vérifiés par les deux vérificateurs de comptes, MM. Christian Coray et Laurent Memminger, en date du 2 mars 2020. Ils ont établi un rapport qui donne décharge au Bureau et qui remercie Mme Rossier et M. Léger de la gestion des comptes qu'ils ont déclarés conformes.

Formellement, le président rappelle qu'un vote doit avoir lieu avec les personnes présentes. **Pas d'abstention, pas d'opposition et les membres présents par visioconférence approuvent les comptes 2019.** Le président les remercie de leur confiance et de l'approbation.

Les comptes 2019 sont ainsi approuvés et donnent décharge au Bureau et au Comité.

Assemblée générale 2021 sur les activités 2020 et comptes 2020

Activités, soutiens et Prix

En 2020, année de pandémie, les activités de la SAN ont été mise en parenthèse avec l'annulation de l'AG et du colloque et la visibilité de la SAN s'en est fait ressentir. Le président relève toutefois qu'à la fin de l'année 2020, la SAN comptait 720 membres, 30 de plus qu'à la fin 2019.

Les soutiens de 2020 ont porté sur sept projets pour un montant de CHF 41'700.- incluant un voyage d'étude archéologique ; Pange Lingua, la Fondation Arc en Scène, le GTA, le Printemps culturel, le Centre de carrière, que la SAN soutient pour développer l'insertion professionnelle des étudiant-e-s organisée au travers de séminaires, comme « Préparer son avenir professionnel » ; « Rédiger une lettre de postulation », « Se préparer à un entretien professionnel » etc., **mais surtout** une subvention exceptionnelle au Fonds d'aide sociale de l'UniNe de CHF 30'000.-.

En effet, la pandémie a incité le comité de la SAN à inaugurer un volet social à travers l'aide exceptionnelle précisée ci-dessus. Les difficultés financières, sanitaires et psychologiques rencontrées par les étudiant-e-s, qui ont souvent perdu leur emploi, parfois conservé des séquelles du Covid et traversé des difficultés multiples, ont motivé ce choix. Ces difficultés sont d'ailleurs confirmées par une étude nationale suisse qui s'intitule « Stress Covid » et par une étude au sein de l'UniNE qui dressent un tableau assez inquiétant de l'état financier, psychologique et sanitaire d'une partie de la population estudiantine.

Les Prix d'Excellente en 2020 ont été remis en FLSH à Mmes Laura Aubry, Catherine Breitenstein et Manon Calore ; le Prix Crosetti de la Faculté de droit à Mme Laura De Carlo et le Prix Labhardt à M. Tobias Hofstetter.

Comité et bureau

Les organes de la SAN ont fonctionné normalement en 2020, exclusivement par visioconférence et par consultation électronique. Le Comité a donc été consulté pour chacune des demandes de financement.

La grande table-ronde de la SAN (déjà mentionnée plus haut) qui devait avoir lieu le 18 novembre 2020, tout comme l'AG qui l'aurait précédée, ont été annulées en raison de la pandémie et des mesures édictées par le Conseil fédéral. Pour la table-ronde, le Conseil d'Etat en charge de l'économie, M. Karakash, avait été invité ainsi que le Directeur de la Chambre du commerce et de l'industrie et également un spécialiste de l'économie neuchâteloise, le Professeur Jeanrenaud.

Le président tient à souligner et remercier le travail de M. François Tissot-Daguette, membre du comité, qui a énormément oeuvré pour ce projet.

Comptes 2020

En 2020, le Bureau et le comité ont décidé d'initier un tournant vers les fonds durables qui assurent désormais un rendement comparable à celui des fonds classiques. A ce jour, environ 50% de la fortune de la SAN est constituée de tels fonds et ce pourcentage est appelé à s'accroître à court terme, car la SAN est très sensible aux défis majeurs de son temps.

Au 31 décembre 2020, les comptes pertes et profits de la SAN présentent un bénéfice de CHF 2'430.22 et ce, malgré des subventions importantes et une année boursière instable (fluctuation de la bourse). Le président rappelle que le capital propre a augmenté depuis 2018 de CHF 100'000.- et que la provision pour fluctuation des cours a également été augmentée de CHF 100'000.-. Les cotisations sont assez stables avec un peu plus de CHF 15'000.-. Le président tient également à rappeler et à remercier la contribution des deux membres collectifs de CHF 1'000.- chacun, à savoir la Société neuchâteloise des sciences économiques (SNSE) et celle de la Faculté de droit, UniNext. Les subventions ont été plus importantes mais les frais réduits en raison de la pandémie et des suppressions de manifestations.

Le bilan au 31.12.2020 est d'environ de 2 mio au total des actifs et des passifs. Un montant de CHF 15'000.- concerne l'impôt anticipé qui est récupéré annuellement auprès de l'administration fédérale. Il tient à remercier la caissière de la SAN, Mme Martine Rossier, pour sa vigilance afin de récupérer ce montant allant de CHF 10 à 15'000.- annuellement.

Les comptes 2020 ont été vérifiés par les deux contrôleurs de comptes, MM. Christian Coray et Laurent Memminger en date du 24 mars 2021. Un rapport a été établi et signé par eux-mêmes qui déclarent

que les comptes 2020 sont conformes et qu'ils donnent décharge au Bureau, et notamment à la caissière et au trésorier, pour la tenue de ces comptes. Le rapport relève que malgré une année difficile et une subvention extraordinaire de CHF 30'000.-, l'exercice 2020 se solde malgré tout avec un petit excédent, ce dont ils saluent et ceci « *grâce à la vigilance et son action productive dans la gestion des dossiers de titres et placements de la San par M. Cédric Léger qu'ils remercient vivement* ».

Formellement, et comme pour les comptes 2019, le président rappelle qu'un vote doit avoir lieu avec les personnes présentes. **Pas d'abstention, pas d'opposition et les membres présents par visioconférence approuvent les comptes 2019.** Le président les remercie de leur confiance et de l'approbation.

Les comptes 2020 sont approuvés et donnent ainsi décharge au Bureau et au Comité.

5. Budget 2021

Le budget 2021 se monte à CHF 94'500.-. Il prend en compte les charges des frais bancaires, du bureau et de l'administration pour un montant de CHF 11'000.-, des subventions pour un montant de CHF 35'000.-, des frais de manifestations et communication de CHF 10'000.-, des frais de publicité et d'impression pour CHF 1'500.- avec un montant de CHF 2'000.- de divers, ainsi qu'un très important montant de subventions de CHF 70'000.- dont le détail figurera sous divers (point 6 de l'ordre du jour).

Au niveau des revenus, des cotisations d'un montant de CHF 16'000.- a été budgétisé ; avec des revenus sur titres de CHF 28'500.-. Une provision de CHF 50'000.- a été prévue pour des manifestations.

Le budget est accepté à l'unanimité par les membres présents.

6. Divers

Président

En date du 26 avril 2021, le comité a décidé de maintenir une aide ponctuelle et exceptionnelle liée aux difficultés que rencontre encore et toujours tout un pan de la communauté estudiantine et d'octroyer à nouveau une aide sociale d'un montant de CHF 50'000.-.

Parmi ces CHF 50'000.-, le comité a décidé que CHF 10'000.- reviendrait à la Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN). Le président précise qu'il était en contact avec la FEN avant qu'elle ne demande, au travers des médias, des aides financières. Les CHF 40'000.- seront versés à nouveau au Fonds d'aide social auprès du Bureau social. Le président précise que la responsable du Bureau social a également été contactée en date du 1^{er} juin.

Il précise que le montant accordé en 2020 a permis au Bureau social d'élargir les critères d'attribution.

S'agissant du montant budgétisé de CHF 70'000.- moins les CHF 50'000.- précisés ci-dessus, les CHF 20'000.- restant seront à disposition des demandes de subventions.

Recteur

Le recteur confirme que l'aide financière de la SAN a été très importante et il remercie la SAN.

Il précise qu'au niveau des critères, l'UniNE est limité par ce qu'elle peut faire au niveau des aides, car elle est soumise au système de l'aide social du Canton. En premier niveau, l'aide social pour les étudiant-e-s provient de l'Etat et l'UniNE peut compléter le système. Mais un des grands problèmes est que l'UniNE ne peut pas soutenir les étudiant-e-s qui sont présents au premier semestre. Les étudiant-e-s doivent être présent-e-s pendant au moins un semestre pour pouvoir être soutenus financièrement. Ce problème était évidemment réel pour les étudiants de 1^{ère} année qui ont commencé leurs études en 2020 et dont, pour certains, la situation sanitaire leur a fait perdre leurs jobs d'étudiants ce qui les a amenés à avoir de réelles difficultés.

Le rectorat a finalement trouvé un arrangement avec l'Etat qui a finalement autorisé que l'UniNE puisse faire ce soutien aussi pour les étudiants du 1^{er} semestre.

Les règles et critères n'ont pas véritablement changé mais l'arrangement avec l'Etat a pu permettre un assouplissement pour cette aide d'étudiants de premier semestre.

Le recteur précise que très peu de demandes ont dû être refusées par le Bureau social à part certains cas « limites » et il tient encore à préciser que le soutien de la SAN a été ainsi fortement apprécié car il a pu aider à cette problématique. Au nom de l'Université, il remercie la SAN de ce soutien.

Le président remercie des précisions du recteur et il confirme que les aides de la SAN, de l'Etat et de l'UniNE sont des canaux complémentaires dans cette situation sanitaire exceptionnelle qui est actuellement vécue.

Communication

Le président indique que la communication de la SAN est limitée mais qu'elle tend à se développer.

En général, la SAN a pris l'habitude de communiquer avec ses membres deux fois par années par courriel en les informant d'une série d'informations en rappelant également les prestations et avantages offerts par la SAN.

Dons

Le président souhaite aborder la question d'un éventuel appel aux dons. Le fonctionnement actuel suffit, il n'y aurait pas un réel besoin d'appeler des dons, mais il tient toutefois à préciser que la SAN accueille volontiers les dons.

M. Tissot-Daguette prend la parole et confirme qu'il serait tout à fait favorable à cet appel aux dons liés à cette pandémie qui fait que la SAN a des dépenses tout à fait exceptionnelles pour répondre au besoin des étudiant-e-s de l'UniNE et soutenir aussi indirectement l'Université.

Il pense que ce serait opportun et particulièrement cette année de faire cet appel aux dons auprès de des membres de la SAN qui ont été formés pour certains à l'UniNE. Alors pourquoi pas faire un petit retour sous forme de dons pour aider ce qui les suivent.

Décision : cet appel aux dons sera mentionné éventuellement dans un prochain message signé par le président ou rediscuté au sein du Bureau, voire du comité.

Membres

Rien à signaler

Le président tient à remercier chaleureusement le Bureau et le Comité de la SAN de leur investissement constant, pertinent et généreux. Il encourage chacun et chacune à faire connaître la SAN, qui rassemble les Alumni mais aussi les amis de l'UniNE. Il se réjouit de la vitalité de la SAN et remercie ses membres de leur soutien et de leur confiance envers cette société centenaire qui œuvre, discrètement mais résolument, au rayonnement de l'UniNE.

Il remercie le recteur de sa présence et du soutien que le rectorat confirme dans la mise à disposition du soutien que la SAN peut obtenir auprès des divers services de l'UniNE.

Le président remercie également les membres présents à l'assemblée et clôture la séance.

Séance levée à 18h50

Neuchâtel, le 7 juin 2021